

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00750

Numéro SIREN : 353 579 634

Nom ou dénomination : EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2024 sous le numéro de dépôt 1911



## SADIR EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES

127 rue de Buzerval

92380 GARCHES

### Etats Financiers

du 01/01/2022 au 31/12/2022

DocuSigned by:

*Daniel Guez*

18525251E70D4C6

"Comptes certifiés conformes"

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Guez'.



**/// Sommaire**

<b>Comptes Annuels</b>	<b>3</b>
Compte de résultat	4
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Annexe	8

## Comptes Annuels

## Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	99 887 642	71 922 132	27 965 510	38,88
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 301 306	753 603	547 703	72,68
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>101 188 948</b>	<b>72 675 735</b>	<b>28 513 213</b>	<b>39,23</b>
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	<i>29 585 703</i>	<i>20 396 259</i>	<i>9 189 444</i>	<i>45,05</i>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	1 162 662	958 803	203 859	21,26
Autres produits	1 455 503	512 345	943 157	184,09
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>103 807 112</b>	<b>74 146 883</b>	<b>29 660 229</b>	<b>40,00</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	80 966 147	60 013 071	20 953 076	34,91
Variations de stock	-3 814 610	-5 352 618	1 538 008	-28,73
Achats matières premières et autres approvts	107 099	83 926	23 173	27,61
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	5 152 411	4 219 430	932 981	22,11
Impôts, taxes et versements assimilés	428 321	400 684	27 637	6,90
Salaires et traitements	6 143 221	5 164 650	978 571	18,95
Charges sociales	3 179 606	2 620 619	558 987	21,33
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	332 245	337 809	-5 564	-1,65
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	1 170 514	834 078	336 436	40,34
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	31 187		31 187	
Autres charges	1 108 806	397 037	711 769	179,27
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>94 804 948</b>	<b>68 718 687</b>	<b>26 086 261</b>	<b>37,96</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>9 002 164</b>	<b>5 428 196</b>	<b>3 573 968</b>	<b>65,84</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 686	18 072	-9 387	-51,94
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	20 647	121 792	-101 145	-83,05
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
<b>Total produits financiers (V)</b>	<b>29 332</b>	<b>139 864</b>	<b>-110 532</b>	<b>-79,03</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.	365 285	20 647	344 639	NS
Intérêts et charges assimilées (4)	69 991	19 667	50 324	255,88
Différences négatives de change	5 880		5 880	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>441 156</b>	<b>40 314</b>	<b>400 843</b>	<b>994,31</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-411 824</b>	<b>99 551</b>	<b>-511 375</b>	<b>-513,68</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>8 590 340</b>	<b>5 527 746</b>	<b>3 062 594</b>	<b>55,40</b>

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	48 695	69 160	-20 465	-29,59
Sur opérations en capital	5 800	20 594	-14 794	-71,84
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	51 536	21 963	29 573	134,65
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>106 032</b>	<b>111 718</b>	<b>-5 686</b>	<b>-5,09</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	3 135	12 011	-8 876	-73,90
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	83 533	59 308	24 225	40,85
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>86 669</b>	<b>71 319</b>	<b>15 349</b>	<b>21,52</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>19 363</b>	<b>40 398</b>	<b>-21 036</b>	<b>-52,07</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	791 397	572 391	219 006	38,26
Impôts sur les bénéfices (X)	2 061 307	1 429 876	631 431	44,16
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>103 942 476</b>	<b>74 398 465</b>	<b>29 544 011</b>	<b>39,71</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>98 185 477</b>	<b>70 832 587</b>	<b>27 352 890</b>	<b>38,62</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>5 756 999</b>	<b>3 565 878</b>	<b>2 191 121</b>	<b>61,45</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	12 563		12 563	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	35		35	
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	928 049	868 909	59 140	64 359
Fonds commercial (1)	152		152	152
Autres immobilisations incorporelles	273 398		273 398	18 238
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	257 148	257 148		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	123 071	77 394	45 677	54 216
Autres immobilisations corporelles	2 924 792	1 886 459	1 038 333	1 030 596
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	252 009		252 009	252 009
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 758 620</b>	<b>3 089 910</b>	<b>1 668 710</b>	<b>1 419 570</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	17 337 852	1 010 754	16 327 098	12 696 872
Avances et acomptes versés sur commandes	1 916 758		1 916 758	811 799
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	22 083 377	307 663	21 775 713	14 012 739
Autres créances	801 368		801 368	447 553
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	5 888		5 888	5 888
Disponibilités	158 480		158 480	3 361 119
Charges constatées d'avance (3)	131 330		131 330	164 306
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>42 435 053</b>	<b>1 318 417</b>	<b>41 116 635</b>	<b>31 500 276</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	365 285		365 285	20 647
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 558 958</b>	<b>4 408 327</b>	<b>43 150 631</b>	<b>32 940 492</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**Bilan passif**

	31/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 290 000	3 290 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	137 972	137 972
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	329 000	329 000
Réserves statutaires ou contractuelles	970 000	970 000
Réserves réglementées	6 253	6 253
Autres réserves		
Report à nouveau	8 810 555	7 664 395
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>5 756 999</b>	<b>3 565 878</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	211 039	214 304
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>19 511 818</b>	<b>16 177 802</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	396 472	20 647
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>396 472</b>	<b>20 647</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 141 108	455 182
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 449 826	1 847 807
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	842 751	1 422 037
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 596 462	9 160 140
Dettes fiscales et sociales	4 077 508	3 289 031
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	232 745	120 083
Produits constatés d'avance	866 850	366 125
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>23 207 250</b>	<b>16 660 404</b>
Ecarts de conversion passif	35 091	81 639
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 150 631</b>	<b>32 940 492</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	811 964	200 666
(1) Dont à moins d'un an (a)	21 552 535	15 037 701
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	825 143	71 376
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**Annexe** 



## ■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SADIR EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 43 150 631 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 756 999 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## ■ Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets :

\* Agencements des constructions : 3 à 10 ans

\* Installations techniques : 5 à 10 ans

\* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 2 à 5 ans

\* Matériel informatique : 2 à 5 ans

\* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont incorporés pour la valorisation des stocks.

## /// Règles et méthodes comptables

Evaluation des matières et marchandises  
(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Dépréciation des stocks  
(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

S'agissant de produits particuliers, n'ayant pas de véritable marché (donc, n'ayant pas de véritable cours du jour) et de haute technologie (donc représentant une obsolescence rapide), la méthode utilisée pour déterminer la dépréciation de ces stocks est la suivante :

Un coefficient de rotation est calculé pour chaque article pour lequel aucun achat n'aura été enregistré dans l'année.

Quantité en stock / Consommation mensuelle

Si ce coefficient est supérieur à 36, ce qui signifie que la durée d'écoulement probable sera supérieure à 3 ans, la dépréciation est de 100 %.

Si ce coefficient est compris entre 36 et 24, la dépréciation est de 50 %.  
Si ce coefficient est inférieur à 24, il n'est procédé à aucune dépréciation.

Cette méthode générale comporte cependant les deux exceptions suivantes :

. Lors de la première année de création d'un article, la méthode ne s'applique pas, il n'y a pas de dépréciation.

. Lorsqu'un article déjà déprécié est réapprovisionné, la méthode de dépréciation ne s'applique de nouveau qu'à partir du réapprovisionnement.

Par ailleurs, dans les situations particulières ou exceptionnelles, il peut également être utilisé une méthode spécifique adaptée au cas précis.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## /// Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

### Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

## ■ Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	152			152
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	906 438	295 009		1 201 447
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>906 591</b>	<b>295 009</b>		<b>1 201 599</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	257 148			257 148
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	123 071			123 071
- Instal.générales, agencements aménagements divers	1 151 529	86 870		1 238 399
- Matériel de transport	950 538	171 634	40 020	1 082 152
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	616 004	63 134	74 897	604 241
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 098 288</b>	<b>321 639</b>	<b>114 916</b>	<b>3 305 011</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	252 009			252 009
<b>Immobilisations financières</b>	<b>252 009</b>			<b>252 009</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 256 889</b>	<b>616 647</b>	<b>114 916</b>	<b>4 758 620</b>

**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Immobilisations financières</b>	<b>Total</b>
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	295 009	321 639		616 647
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>295 009</b>	<b>321 639</b>		<b>616 647</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		114 916		114 916
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>114 916</b>		<b>114 916</b>

**Immobilisations incorporelles**

Fonds commercial

	<b>31/12/2022</b>
Éléments achetés	152
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>152</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	823 842	45 067		868 909
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>823 842</b>	<b>45 067</b>		<b>868 909</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	257 148			257 148
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	68 855	8 538		77 394
- Instal.générales, agencements aménagements divers	564 098	95 902		660 000
- Matériel de transport	644 792	131 674	40 020	736 447
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	478 583	86 326	74 897	490 013
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 013 476</b>	<b>322 441</b>	<b>114 916</b>	<b>2 221 001</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 837 318</b>	<b>367 508</b>	<b>114 916</b>	<b>3 089 910</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 23 268 084 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	252 009		252 009
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	22 083 377	22 083 377	
Autres	801 368	801 368	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	131 330	131 330	
<b>Total</b>	<b>23 268 084</b>	<b>23 016 075</b>	<b>252 009</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Créances immobilisées (PCG Art. 831-2 7°)

Elles correspondent principalement aux dépôts versés en garantie auprès du Bailleur, des sociétés de livraison expresse (FEDEX, UPS...) et des sociétés distributrices de carburants (carte de gasoil).

Ces prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## Notes sur le bilan

### Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	365 388
Fournisseurs RRR à recevoir	420 560
Etat produits à recevoir	3 312
<b>Total</b>	<b>789 260</b>

### Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 0 EURO pour une valeur comptable de 0 EURO.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	826 370	1 010 754	826 370	1 010 754
Créances et Valeurs mobilières	148 152	159 760	249	307 663
<b>Total</b>	<b>974 522</b>	<b>1 170 514</b>	<b>826 619</b>	<b>1 318 417</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		1 170 514	826 619	
Financières				
Exceptionnelles				

## Notes sur le bilan

### Charges financières incluses dans le coût de production

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan : 0 EURO

	Montant
<b>TOTAL</b>	

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 289 999,20 EURO décomposé en 21 622 titres d'une valeur nominale de 152,16 EURO.

#### Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	214 304	48 271	51 536	211 039
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>214 304</b>	<b>48 271</b>	<b>51 536</b>	<b>211 039</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		48 271	51 536	

## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	20 647	365 285	20 647		365 285
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		31 187			31 187
<b>Total</b>	<b>20 647</b>	<b>396 472</b>	<b>20 647</b>		<b>396 472</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		31 187			
Financières		365 285	20 647		
Exceptionnelles					

**Notes sur le bilan**

**Dettes**

**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 22 364 499 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	825 143	825 143		
- à plus de 1 an à l'origine	1 315 965	504 001	811 964	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	228	228		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 596 462	12 596 462		
Dettes fiscales et sociales	4 071 209	4 071 209		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 688 642	2 688 642		
Produits constatés d'avance	866 850	866 850		
<b>Total</b>	<b>22 364 499</b>	<b>21 552 535</b>	<b>811 964</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 300 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	367 647			
(**) Dont envers les associés	6 299			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 EURO.

Les principales caractéristiques des emprunts en cours sont les suivantes :

Banque Populaire - Prêt n° 08728043

Montant : € 200 000

Durée : 48 mois

Taux : 0.40 %

1ère échéance : 6 août 2017

. BP - Prêt n° 08819810

Montant : € 269 931.74

Durée : 48 mois (Périodicité : Mensuel)

Taux : 0.50 %

1ère échéance : 24 septembre 2021

## Notes sur le bilan

BP - Prêt n° 08744178

Montant : € 450 000

Durée : 48 mois (Périodicité : Mensuel)

Taux : 0.39 %

1ère échéance : 24 Mai 2018

### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total</b>			

### Charges à payer

	Montant
FNP FRANCE	2 385 650
FNP ETRANGE	2 382 067
DETTES PROV./CONGES PAYES	308 381
DETTES PROV./PARTIC.SALAR	791 397
PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	462 188
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	149 600
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	311 020
CHARGES A PAYER	211 540
Clients RRR à accorder	228 562
<b>Total</b>	<b>7 230 403</b>

### Autres informations

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	131 330		
<b>Total</b>	<b>131 330</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTAT.D AVANCE	866 850		
<b>Total</b>	<b>866 850</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	678 910	244 791	923 700
Ventes de marchandises	70 546 730	29 340 912	99 887 642
Produits des activités annexes	377 606		377 606
<b>TOTAL</b>	<b>71 603 245</b>	<b>29 585 703</b>	<b>101 188 948</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

## **Autres informations**

### **Effectif**

Effectif moyen du personnel : 84 personnes dont 7 apprentis et 2 handicapés.

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 84 salariés.

### **Informations sur les dirigeants**

#### **Rémunérations allouées aux membres des organes de direction**

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### **Engagements de retraite**

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été comptabilisés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.



Expertise comptable · Conseil · Audit

### **EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES**

Société anonyme à directoire au capital de 3 290 000 euros

Siège social : 127 rue de Buzenval

92380 GARCHES

R.C.S. : Nanterre 353 579 634

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

\*\*\*\*\*

**EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES**  
Société anonyme à directoire au capital de 3 290 000 euros  
Siège social : 127 rue de Buzenval  
92380 GARCHES

R.C.S. : Nanterre 353 579 634

---

## **SOMMAIRE**

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **1 à 6**
- **COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022** **7 à 29**

**EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES**  
Société anonyme à directoire au capital de 3 290 000 euros  
Siège social : 127 rue de Buzenval  
92380 GARCHES

R.C.S. : Nanterre 353 579 634

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

\*\*\*\*\*

A l'assemblée générale de la société Equipements Scientifiques,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Equipements Scientifiques, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Créances » de l'annexe des comptes annuels expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des créances.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels, des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

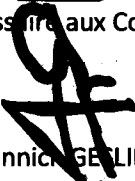
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances, ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2023

**FITECO**,  
Commissaire aux Comptes

  
Yannick GELIN  
Associé

# EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES

*Société à Directoire et Conseil de Surveillance*  
*Au capital de € 3 290 000*  
*Siège social – 127 rue de Buzenval – 92380 GARCHES*

*353 579 634 RCS NANTERRE*

## **RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

### **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Le Président précise que le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui sévit maintenant depuis le 28 février 2022, n'a pas eu de conséquences directes sur les actif et passif de la société, et n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

Vos commissaires aux comptes vous donneront par ailleurs, dans leur rapport, toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

#### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

##### **- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre société a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de plus de 39 %, profitant d'une conjoncture internationale extrêmement favorable à notre société.

Nous vous rappelons, qu'afin de financer un stock important, lié à la crise des composants, la société a souscrit un emprunt de € 1 000 000. Le remboursement dudit prêt a été prévu sur 36 mois.

Notre société clôture son exercice social avec un résultat d'exploitation excédentaire de € 9 002 164, en hausse de plus de 66 % par rapport à l'exercice précédent.

<sup>DS</sup>  
DG

La situation d'endettement de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présente comme suit :

	2022	2021
<b>Endettements</b>		
Emprunts	1 315 965	383 806
Concours bancaire et solde créditeur	0	498
Compte courant MIRIADE	2 449 597	1 847 774
<b>Capitaux propres (dont amortissements dérogatoires)</b>	13 754 819	12 611 924
<b>Taux d'endettement</b>	<b>0,27</b>	<b>0,18</b>

**- Informations sur les délais de paiement**

Une information sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients est requise par les dispositions du code de commerce.

*La société déclare ne pas être en mesure de communiquer précisément les informations requises par les dispositions des articles L. 441-6-1, D. 441-4-I-1° et D. 441-4-II-2° du Code commerce.*

**- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice. - Evolution prévisible et perspectives d'avenir.**

La poursuite de la guerre russo-ukrainienne survenue courant février 2022, a des répercussions macroéconomiques en France comme au niveau mondial et ce, que ce soit sur les états, les entreprises ou les ménages (atténuation de la reprise économique, impacts sur les ventes, les approvisionnements et leurs coûts, incidences sur les chaînes de production, la hausse des matières premières, inflation...).

Au jour de l'établissement du présent rapport de gestion, la hausse des prix dans tous les secteurs de la vie économique est indéniable et a des conséquences très significatives. Il est toutefois impossible compte tenu des effets de ruissellement, d'estimer à moyen et court terme, les incidences de la persistance d'une telle guerre.

Au 31 décembre 2023, le niveau d'inflation et ses impacts directs et indirects sur la société et ses activités devront faire l'objet d'une analyse.

**CONTROLE**

Il est rappelé que notre Société est détenue à 99.19 % par la société MIRIADE, société par actions simplifiée au capital de € 141 320, dont le siège social est situé 127 rue de Buzenval à GARCHES (92380), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 413 063 637 RCS NANTERRE, et fait partie du périmètre de consolidation du Groupe MIRIADE.

**PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 et les dispositions de l'article L. 225-180 s'élevait au 31 décembre 2022 à 0.87 %.

DS  
DG

## **RESULTATS - AFFECTATION**

### **- Examen des comptes et résultats.**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et les méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est présenté à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à € 101 188 948, contre € 72 675 735 pour l'exercice précédent, soit une hausse de 39.23 %.

Le montant des achats de marchandises s'est élevé à € 80 966 147, contre € 60 013 071 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 34.91 %.

La variation de stocks de marchandises s'est élevée à € - 3 814 610, contre € - 5 352 618 pour l'exercice précédent.

Le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements s'est élevé à € 107 099, contre € 83 926 pour l'exercice précédent, soit une variation de 27.61 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à € 5 152 411, contre € 4 219 430 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 22.11 %.

Il convient de préciser que la Société n'a supporté, au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense de travail intérimaire.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à € 428 321, contre € 400 684 pour l'exercice précédent, soit une hausse de 6.90 %.

L'effectif salarié s'élève à 92 personnes au 31 décembre 2022, contre 84 au terme de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à € 6 143 221, contre € 5 164 650 pour l'exercice précédent, soit une hausse de 18.95 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à € 3 179 606, contre € 2 620 619 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 21.33 %.

Le montant des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles s'est élevé à € 45 067, contre € 78 267 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles s'est élevé à € 287 178, contre € 259 542 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations pour dépréciation des stocks en cours s'est élevé à € 1 010 754, contre € 826 370 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations pour dépréciation des créances s'est élevé à € 159 760, contre € 7 708 pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'est élevé à € 1 108 806, contre € 397 037 pour l'exercice précédent. La variation résultant d'une perte de change importante.

DS  
DG

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total € 94 804 948, contre € 68 718 687 pour l'exercice précédent, soit une hausse de 37.96 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à € 9 002 164, contre € 5 428 196 pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de € - 411 824 des produits et frais financiers, il s'établit à € 8 590 340, contre € 5 527 746 pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de € 19 363, contre € 40 398 pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion d'un montant de € 791 397, contre € 572 391 pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés € 2 061 307, contre € 1 429 876 pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de € 5 756 998.99, contre € 3 565 877.84 pour l'exercice précédent.

**- Proposition d'affectation du résultat.**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de € 5 756 998.99.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>€ 5 756 998.99</b>
. En totalité au compte de "Report à nouveau"	€ 5 756 998.99
Lequel s'élèverait ainsi à € 14 567 553.97.	

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient de € 19 300 792.15.

**-Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES VERSES	ABATTEMENT
2021	€ 2 419 718.02	Eligible à l'abattement de 40 %
2020	€ 1 513 540.00	Eligible à l'abattement de 40 %
2019	€ 1 729 760.00	Eligible à l'abattement de 40 %

**- Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de € 74 323, dont la taxe sur les véhicules de sociétés qui s'élève à € 21 856.

DS  
DG

**- Tableau des résultats des cinq derniers exercices.**

A l'annexe comptable est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 al 2 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

**- Observations du Comité social et économique.**

En application des dispositions des articles L. 2312-24 à L. 2312-27 du Code du travail, le Comité social et économique a été régulièrement consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, les conditions de travail et l'emploi, et qu'il n'a transmis aucun avis au Conseil de surveillance.

**ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

**Mandats des membres du Conseil de surveillance**

Nous vous rappelons que les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés pour une durée de six ans, aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue le 23 juillet 2021, venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2026.

**- Mandats des Commissaires aux Comptes**

Nous vous rappelons que les mandats des commissaires aux comptes ont été renouvelés aux termes de l'Assemblée Annuelle qui s'est tenue le 20 juillet 2020 pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

DocuSigned by:  
Daniel Guez  
19525251E70D4C8 ..



Daniel GUEZ  
Président du Directoire

## EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES

*Société à Directoire et Conseil de Surveillance*  
*Au capital de € 3 290 000*  
*Siège social – 127 rue de Buzenval – 92380 GARCHES*

353 579 634 RCS NANTERRE

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE** **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois  
Le vingt-huit juin,  
A dix-neuf heures,

Les actionnaires de la société EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de € 3 290 000, divisé en 21 622 actions, dont le siège est situé 127 rue de Buzenval – 92380 GARCHES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe GUEZ, en sa qualité du Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Gilles GUEZ et Monsieur Laurent GUEZ, acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Daniel GUEZ est désigné comme secrétaire.

Monsieur Y. GESLIN, représentant de la société FITECO, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, absent est dûment excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 21 622 actions sur les 21 622 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Directoire et ses annexes,
- le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement de l'entreprise incluant ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

<sup>DS</sup>  
PG

<sup>DS</sup>  
DG

<sup>DS</sup>  
LG

<sup>DS</sup>  
GG

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Représentant du Comité d'entreprise ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du comité d'entreprise.

A la suite de cette communication, le comité d'entreprise a présenté des observations dont le texte est annexé au rapport de gestion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise incluant ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Rapport du Commissaire aux comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport concernant le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise incluant les observations du Conseil sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de € 74 323, dont la taxe sur les véhicules de sociétés qui s'élève à € 21 856.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

<sup>DS</sup>  
PG

<sup>DS</sup>  
DG

<sup>DS</sup>  
LG

<sup>DS</sup>  
GG

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de € 5 756 998.99 de l'exercice de la manière suivante :

**Bénéfice de l'exercice** **€ 5 756 998.99**

. Le solde au compte de "Report à nouveau" € 5 756 998.99  
 Lequel s'élèverait ainsi à € 14 567 553.97.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES VERSEES	ABATTEMENT
2021	€ 2 419 718.02	Eligible à l'abattement de 40 %
2020	€ 1 513 540.00	Eligible à l'abattement de 40 %
2019	€ 1 729 760.00	Eligible à l'abattement de 40 %

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune nouvelle convention n'est intervenue, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

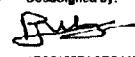
**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

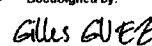
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


DocuSigned by:  
  
 1EC5155EACEC44B...

**Philippe GUEZ**  
 Le Président de l'Assemblée

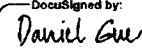


DocuSigned by:  
  
 B045CF4D7120487...

**Gilles GUEZ**  
 Les Scrutateurs

DocuSigned by:  
  
 9D5D2A98F25E4F3...

**Laurent GUEZ**

DocuSigned by:  
  
 19625251E70D4CB...

**Daniel GUEZ**  
 Le Secrétaire